



N° 152

F.S.U 93 infos

Juin 2019

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

N° CP: 1021 S 07010 - N° ISSN : 1247-1003 Directeur de la publication : Guy Tirésallet

ENSEIGNE ET TAIS TOI !

ministère
éducation
nationale



où est la
confiance?



VIOLENCES DU 1^{er} MAI

1er mai 2019 : le cortège syndical et les SO ciblés par les CRS, le nouveau Préfet de police aux ordres direct du gouvernement, trahit ses engagements républicains de garantir le droit de manifester. Ne banalisons pas cet événement, préoccupant pour notre démocratie !

En amont, déjà, l'annonce d'incidents par les autorités

Dès 17 avril le Préfet annonce que Paris le 1er mai sera le lieu d'affrontements choisis par 2000 Blacks Blocs, puis, le 23 avril lors du dépôt de la déclaration de manifestation, en présence du nouveau directeur de la DOPC, le discours est le même. Mieux, le lieu précis (en tête de manif, sur le boulevard Montparnasse) est « annoncé », des itinéraires de délestage sont étudiés.

Un dispositif disproportionné et non conforme aux engagements pris

L'heure de rendez-vous avait été prise pour 12h. Or en arrivant à 12h15, la place du 18 juin, lieu du rassemblement, était déjà inaccessible, suite à un déploiement de véhicules de CRS qui en empêchaient sciemment l'accès.

Nous nous sommes trouvés bloqués près de 20mn. Malgré la présentation de la déclaration de manifestation, les interventions des officiers de liaison sur place, du directeur adjoint de la DOPC (direction de l'ordre public et de la circulation), joints pas portables, nous n'avons pu parvenir sur le lieu de la manifestation, qu'à la suite d'un déplacement des véhicules, étranger à nos demandes. D'autres véhicules d'organisations syndicales n'ont jamais pu parvenir sur place. Les manifestantes de l'UNEF, ont été retenues et empêchées de rejoindre la manifestation jusqu'à 14h.

Nous avons installé la camionnette, clairement identifiable aux couleurs de la FSU, avec notre montgolfière (4m de haut), des magnets (190cm par 60) sur le capot et sur les flancs, au centre du boulevard, aux côtés du véhicule de Solidaires.

En tête de la manifestation, les CRS faisaient un usage intensif de lacrymogènes, empêchant la mise en place. Seul le SO intersyndical, principalement CGT, était en place, face aux forces de l'ordre. L'air était irrespirable, des grenades tombaient aux pieds des représentants-es qui auraient dû tenir la banderole.

La foule continuait d'arriver et se tassait, le dispositif policier mis en place ne lui laissant aucune possibilité de sortie, ceci malgré les engagements pris par le Préfet et par le directeur de la DOPC. Quant à l'avant il était totalement bloqué par les affrontements. Les fumées de gaz étaient visibles de loin, ponctuées par des explosions régulières mais cela n'empêchait pas le côté bon enfant des manifestations du 1er mai, avec un public très mélangé, jeunes et vieux, quelques enfants. Des citoyen-nes heureux de se retrouver pour cette journée de la fête des travailleur-ses.

C'est dans ce contexte que Bernadette Groison est arrivée. En tête, la situation n'avait pas évolué. Malgré plusieurs tentatives, la banderole n'avait toujours pas pu être déployée, la présence de personnalités et de journalistes n'avait aucune incidence sur le volume de lacrymogènes. Nous avons décidé d'attendre pour faire remonter les responsables FSU pour qu'ils prennent place sur la banderole de tête. Ils-elles ne pour-

ront jamais rejoindre la tête, ils-elles seront empêché-es de manifester.

Une charge de CRS dans le cortège syndical !

Nous étions, en protection, autour de la camionnette, avec le brassard rouge du SO de la FSU Ile de France. Les portières étaient ouvertes afin de laisser un minimum de place autour. Tout un coup, un mouvement de foule. Un repli venant de l'avant de la manifestation. Juste le temps de donner quelques consignes et ce flux qui au départ était dense mais semblait maîtrisé, sans panique, devient sous l'effet d'une débauche injustifiée de gaz lacrymogène une débandade inquiétante où la peur domine. A cet instant précis nos craintes étaient de voir quelqu'un tomber et se faire piétiner. Puis après un court calme, un groupe qui fuyait devant les CRS déployés sur toute la largeur du boulevard, courant matraque en avant, dans un déluge de gazs. Dans ce groupe qui s'échappait, certes la plupart étaient habillé-es en noir, mais ce n'était pas les blacks blocs annoncés. Non, beaucoup de jeunes qui, certes provoquent les CRS, mais qui n'avaient jamais jusque-là donné prétexte aux CRS de charger en plein cortège !

A peine le temps de faire le point qu'une seconde charge a lieu, plus violente. François Flores, un camarade du 93, syndiqué au SNUipp, s'écroule touché au mollet par un tir de LBD, on l'installera dans le véhicule et il sera pris en charge un peu plus tard par un street médic. Les CRS en chargeant bousculent les manifestant-es dont beaucoup viennent heurter, plus ou moins violemment la camionnette. Cette fois, heureusement, des bleus, des bosses (y compris sur la carrosserie) pas de gros pépins. Mais est-ce une raison pour ne rien dire ?

D'autant que tout au long de la manifestation, le service d'ordre de la CGT sera régulièrement et systématiquement agressé par les CRS. Le SO, devra à son tour, et à plusieurs reprises les charger et les asperger, de gaz pour les faire reculer. Le carré de tête lui-même a été sciemment visé, sous les gaz tout au long du parcours et à quelques pas de l'arrivée lorsque que le cortège a été curieusement arrêté sur un carrefour laissant le canon à eau de la police faire son œuvre. Jusqu'à la dispersion où les CRS ont bloqué les quelques rescapé-es sur la place d'Italie, ne les laissant partir qu'au compte-goutte et les livrant à des groupes étrangement bien renseignés et aux techniques de combat aguerries. Là encore la cible était claire, les membres du SO de la CGT, comme Hervé un camarade se Seine Saint Denis, ex garde du corps de Philippe Martinez, reconnu, roué de coups alors qu'il n'avait aucun signe distinctif.

La police n'a pas protégé la manifestation,

N'oublions pas que cet événement se produit après des violences policières répétées, pas ou peu médiatisées, elles, et peu ou pas sanctionnées, que des mesures extrêmement graves ont été adoptées avec la loi anti casseurs, bien qu'en partie retoquée par le conseil constitutionnel. **La vigilance et la dénonciation claire de cette politique liberticide menée par le gouvernement doivent être notre ligne constante, sans ambiguïtés. Non ce ne sont pas « les casseurs », mais bien le gouvernement et sa police qui nous ont privés de notre 1er mai.**

Guy Trésallet

Répression Syndicale, qu'ont-ils à cacher ?

Le 1er mai dernier, dans un contexte de forte mobilisation et malgré les intimidations annonçant le « chaos », le gouvernement a dû reconnaître la forte mobilisation des travailleurs dans tout le pays, et en particulier en région parisienne.

Afin de minimiser cette réalité, c'est par l'action des forces de l'ordre qu'ils ont choisi de précariser la sécurité des manifestants. Quelques jours plus tard, à Nice et à Toulouse, ces derniers jours, c'est en interpellant des militants syndicaux connus et reconnus de tous que le gouvernement souhaite semer le doute parmi les manifestants.

Cette mise en scène à la veille des élections européennes se voulait être le reflet d'un pouvoir porté par la majorité de sa population mais force est de constater une nouvelle fois que la moitié des électeurs ne se sont pas déplacés. La majorité, elle se situe dans la colère et dans l'opposition au pouvoir en place et ne se reconnaît pas dans le montage politico-médiatique favorisant le duel RN/LREM. Les mobilisations militantes comme « la marche pour le climat » ont contribué à porter la question écologique au niveau européen, mais la réalité du fonctionnement de cette institution laissera probablement peu de place à cette question dans une Union Européenne où une majorité PPE-ALDE-SD se dessine, repoussant l'essentiel des enjeux écologiques.

Avec leurs organisations syndicales, les militants ne se laissent pas berner. Les cheminots en grève ont mis en exergue les conséquences « du nouveau pacte ferroviaire » imposé contre leur combat légitime fin juin 2018. L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageur amène immédiatement à l'arrêt des embauches au statut de cheminot et à la transformation de la SNCF en sociétés anonymes.

La situation dans les services d'urgence et plus globalement dans les hôpitaux est catastrophique. Le mouvement de grève, longtemps passé sous silence est la réponse aux plans d'économie successifs, associés à des fermetures de lits et des services qui rendent les conditions de travail des personnels insupportables. Il n'y a plus aujourd'hui, les moyens de prendre en charge les patients dans des conditions dignes et en toute sécurité. Nombre d'exemples comme ceux-là pourraient venir allonger cette triste liste du déni de l'expression populaire. Dans toute la fonction publique et dans tous les services publics, des plans d'austérité sont mis en œuvre sous couvert de « modernisation ».

Pour la FSU 93, face à ces provocations, une seule réponse est possible, poursuivre les mobilisations, envisager des actions avec des portées locales, nationales, varier les modalités, utiliser les réseaux sociaux, se retrouver pour manifester, enfin utiliser toutes les complémentarités des actions des uns et des autres.

Dans le viseur, le 13, le 17 et le 19 juin sont des dates qui doivent une nouvelle fois renvoyer au gouvernement son incapacité à entendre les revendications car la colère sociale de notre pays est tout simplement de leur responsabilité. Ils ont fait le choix d'une société morcelée, protectrice des capitaux au détriment de l'égalité et de la justice sociale.

Tous leurs projets de lois, toutes leurs réformes ont vocation à cliver la population, avec une cohérence déconcertante. De la transformation de la fonction publique à la réforme du bac en passant par la loi Blanquer et la réforme des retraites, tout est fait pour établir un protectorat du monde libéral et démolir les protections sociales.

**En cette fin d'année scolaire, un seul mot d'ordre,
Restons mobilisés !**

Didier Broch
Secrétaire général



POUR LA RENTRÉE, UNE CIRCULAIRE BIEN CARRÉE ET UN MOUVEMENT QUI NE TOURNE PAS ROND !

La circulaire de rentrée publiée au BO ce mercredi 29 mai martèle à chaque bout de ligne la priorité mise sur le « lire, écrire, compter ». Elle s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

Sans surprise, la circulaire de rentrée reprend les éléments saillants de la politique en cours au ministère (dédoublément, pilotage académique, instruction obligatoire à 3 ans) et consacre encore une fois la priorité nationale à l'enseignement des « fondamentaux » qui se résument aux seuls « Lire, écrire, compter et respecter autrui ». La rédaction finale de la circulaire a finalement concédé un chapitre pour « Cultiver le plaisir d'être ensemble » et un paragraphe pour développer l'éducation artistique et culturelle qui se trouve résumé à l'instauration de chorale partout et à la promotion de la lecture et du livre par la fréquentation des bibliothèques. Voilà une « idée qu'elle est bonne » et à laquelle personne n'avait pensé jusque-là ...

La maternelle chamboulée

C'est bien la maternelle qui constitue la principale cible de cette circulaire. Une maternelle particulièrement revisitée, bien loin des programmes de 2015 qui avaient pourtant recueilli l'unanimité de la communauté éducative lors de leur passage devant le conseil supérieur de l'éducation. Ainsi l'accent est-il mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. Pas moins de trois guides d'accompagnements sont joints à la circulaire. On y trouve surtout une entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués ce qui constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge.

La lecture attentive de ces guides expliquant qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre », ou encore en rappelant aux enseignants et aux enseignantes qu'ils et elles doivent « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ...montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

Les fondamentaux ont leur chapitre

Un chapitre entier est consacré à l'apprentissage des « fondamentaux » visant dans un premier temps à justifier les évaluations CP et CE1 largement décriées à la fois par la profession mais également récemment par Roland Goigoux qui a pu montrer l'imposture du traitement de leurs données.

Et la circulaire va plus loin sur ce sujet en donnant à chaque année scolaire du CP au CM2 des objectifs précis et quantifiés d'apprentissages comme cette étrange norme de « 50 mots lus à la minute en fin de CP ». Voilà de quoi jeter définitivement aux oubliettes des



Jean Claude Saget

programmes conçus en cycle partant de ce que l'élève sait pour le faire progresser et prenant en compte ses rythmes d'apprentissages.

La mise au pas des pratiques pédagogiques : du pilotage au formatage...

Un chapitre entier est également dévolu au « pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs », car dit le texte « La mise en œuvre des recommandations pédagogiques et des évaluations nationales nécessite d'accorder une attention toute particulière à l'accompagnement des professeurs, au plus près de leur pratique, afin de répondre à leurs besoins de formation ». Mais après deux ans de pratique des méthodes DRH de la rue de Grenelle on sait malheureusement sur quoi est portée « l'attention particulière ». Loin d'être bienveillante elle repose sur une emprise de plus en plus forte à tous les niveaux hiérarchiques et des injonctions de plus en plus invasives sur les bonnes méthodes pédagogiques à utiliser dans les classes. Ainsi pour la deuxième année consécutive l'ensemble des animations pédagogiques porteront seulement sur les mathématiques et le français. « Des Interventions mises en commun à l'échelle départementale pour plus d'efficacité », indique la circulaire. On est bien loin d'une formation continue prenant en compte les besoins et les demandes des professionnels de terrain.

Cette circulaire vient donc confirmer une politique ministérielle à l'œuvre faite, d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et niant au plus haut point la professionnalité des personnels dans les écoles.

Alors bien sûr, la rédaction finale de la circulaire a connu quelques évolutions suite aux remarques faites par le SNUipp-FSU notamment. Ainsi la question de la compréhension en lecture a-t-elle été rajoutées à chaque étape de la scolarité, un chapitre sur « cultiver le plaisir d'être ensemble » a fait son apparition pour laisser une place, peau de chagrin tout de même, à d'autres enseignements.

Des gages accordés du bout des lèvres. C'est pourtant d'une toute autre ambition dont l'école a besoin pour faire face aux défis qui sont les siens. Les mobilisations récentes menées par les personnels et les parents l'ont bien montré.

Le mouvement : préfiguration d'une nouvelle Fonction Publique ?

Suite à la mise en place d'un nouveau logiciel au niveau du ministère, décision unilatérale, sans aucune concertation avec les organisations syndicales, le SNUipp-FSU n'a cessé de dénoncer l'impréparation de cette opération qui concerne de nombreux collègues au niveau national et au moins 3600 collègues dans le 93. Malheureusement les bugs n'ont cessé de s'accumuler : module de barème non conforme, accusé de réception non envoyé, affectation avec barème erroné....

Lors de la CAPD du lundi 27 mai le DASEN a annoncé que si les problèmes persistent, il envisagerait de ne pas faire tourner le mouvement cette année et d'en faire une «année blanche». Cela voulait dire laisser les collègues à titre définitif sur leur poste et affecter les participants obligatoires à titre provisoire pour l'année 2019-2020.

C'est parce que le barème n'arrive pas à être configuré dans le nouveau logiciel que le DASEN estime qu'il vaut mieux ne pas faire de mouvement que de faire un mouvement à l'aveugle.

Au regard de nos interventions départementales et nationales, la situation évolue et les services administratifs de la DSDEN sont mis à contribution pour dépasser les bugs et les retards du logiciel MVT1D,

Circulaire y'a rien à voir !

Circulaire de rentrée 2019

Les priorités pour l'école primaire

incapable de prendre en compte les spécificités du mouvement du 1er degré.

Les accusés de réception n'ont toujours pas été envoyés aux collègues, il est donc impossible de savoir si les barèmes ont pu être validés. Bien que l'administration annonce la date du 17 juin, nous craignons que les 3600 collègues qui ont participé au mouvement ne connaissent pas leur affectation à cette date, ni même si les représentants du personnel pourront vérifier les barèmes.

Les organisations syndicales ont maintenu une pression constante depuis le début de l'année tant au niveau national qu'au niveau des départements pour dénoncer cette précipitation et surtout cette impréparation, mais le ministère n'a rien voulu entendre. Cela montre sa méconnaissance du 1er degré et la non prise en compte de ces spécificités.

Cette situation est intolérable à tous les niveaux, pour les services de la DSDEN comme pour les enseignants. Les écoles et les personnels sont mis purement et simplement dans l'incapacité de préparer la prochaine rentrée.

N'est-il pas temps d'admettre que le bon fonctionnement du système a besoin de l'expertise des représentant-es des personnels, plutôt que d'accélérer des choix de destruction du paritarisme ?

Les affectations doivent être effectuées dans la transparence et l'équité en fonction du barème.

Les élu-es du personnels doivent pouvoir exercer leur rôle de vérification.

Didier Broch



Jean Claude Saget

EXIT LES EPLESF MAIS DE VIVES CRAINTES SUBSISTENT

Alors que le Sénat a voté les nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, un point sur ces modifications dont nombre d'entre-elles ne laissent pas d'inquiéter. La mobilisation reste à l'ordre du jour.

C'est à mettre au crédit de la mobilisation des enseignants, des parents et des élus locaux, les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » (EPLESF) pourraient ne pas voir le jour, leur création ayant été supprimée du projet de loi Blanquer discuté au Sénat ces derniers jours.

Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels.

Les EPLESF au rancart

« Je le constate, il y a eu des malentendus (...) Il faut donc prendre le temps de la réflexion (...) le débat est désormais très ouvert ». Devant les sénateurs, le locataire de la rue de Grenelle s'est donc rangé à leur avis, la création des EPLESF a été biffée du texte de loi. Il est vrai que ces EPLESF avaient cristallisé la colère des personnels des écoles mais aussi celle des parents d'élèves et des élus locaux. La mobilisation a donc payé, il y a toutes les raisons de s'en réjouir.

Les sujets qui fâchent

En revanche, et au fil des débats organisés durant quatre jours au palais du Luxembourg, le texte de loi a été amendé et réécrit sur plusieurs points qui ne laissent pas d'inquiéter.

Liberté d'expression

L'article 1 de la loi, évoquant « l'exemplarité » des enseignants, suscitait dès sa rédaction initiale de vives inquiétudes, d'autant que depuis quelques semaines, les menaces et les rappels à l'ordre commençaient à pleuvoir contre des enseignants jugés un peu trop critiques à l'égard de la politique éducative du ministre. Il a été maintenu et allégé du rappel à la loi de 1983 sur les droits des fonctionnaires. C'est la liberté d'expression des personnels qui se verrait contrariée si cet article était au final définitivement inscrit dans la loi.

Direction d'école

Un ajout à l'article 6 du texte prévoit que les adjointes et les adjoints des écoles se verraient désormais placés sous l'autorité du directeur ou de la directrice qui participerait, en lien avec l'IEN, à leur évaluation. En clair, l'amorce d'un statut hiérarchique auquel la très grande majorité des personnels est opposée.

Formation continue

Les sénateurs ont ajouté au texte que chaque enseignant, au cours des trois années qui suivent sa titularisation, devrait bénéficier d'actions de formation qui

complètent sa formation initiale. C'est une bonne chose, mais ils ont aussi ouvert la porte à la formation continue durant les congés et qui ne sera pas forcément rémunérée. La disposition vient d'ailleurs en écho, ce qui n'est pas un hasard, à un projet de décret aujourd'hui en discussion au ministère.

Maternelle à 3 ans

C'est la disposition qui était à l'origine de la loi, même si son objectif initial était de peu de portée, 98% des enfants de 3 ans étant déjà scolarisés. Elle reste inscrite, mais le Sénat a étendu l'obligation faite aux communes de compensation financière pour les écoles privées à celles qui les subventionnaient déjà. 200 millions d'euros transférés donc au privé, sans la moindre contrepartie, en matière de mixité sociale notamment.

Mais surtout, le risque est grand, comme le souligne Pascale Garnier, spécialiste de la maternelle, de voir disparaître ses spécificités au sein de l'école primaire, de basculer dans les attendus et des contenus de l'élémentaire.



Jean Claude Saget

Des écoles pour les happy few

Si les EPSF ont été supprimés, la création des établissements internationaux (EPLI), elle, est bien restée dans le texte. Des structures regroupant école, collège et lycée avec un recrutement d'élèves sur profil : la bonne maîtrise d'une langue étrangère. Est également prévue la possibilité pour ces établissements de percevoir des fonds privés pour leur fonctionnement. Autant dire que cela officialiserait un système éducatif public à deux vitesses.

Les allocs et le voile

Envisagée lors du débat à l'assemblée nationale, puis retirée, la mesure visant à supprimer tout ou partie des allocations familiales aux familles d'enfants absents est revenue et a été adoptée par les sénateurs et les sénatrices. Une disposition sans efficacité et qui stigmatise un peu plus les familles des milieux les moins favorisés.

Le Sénat a également adopté un amendement visant à interdire aux mamans voilées d'accompagner les sor-

ties scolaires au motif que « le temps scolaire doit demeurer un espace où aucun signe religieux ostentatoire ne doit être exposé aux élèves. » Voilà qui, sous couvert de laïcité, pourrait satisfaire les plus conservateurs, mais qui compliquerait encore un peu plus le travail des équipes attachées à rapprocher de l'école les parents qui en sont le plus éloignés. Cet amendement va par ailleurs à l'encontre de la jurisprudence constante du Conseil d'État.

Exit le Cnesco

Remplacé par un tout-nouveau « Conseil d'évaluation de l'école » lors du débat à l'Assemblée, le Cnesco n'a pas bénéficié d'un rattrapage au Sénat. Les sénateurs ont toutefois légèrement modifié la composition de la nouvelle instance, sans pour autant lui donner plus d'indépendance, une indépendance qui faisait la valeur et tout l'intérêt des travaux du Cnesco. La rue de Grenelle aura donc désormais un système d'évaluation à sa main qui risque peu de questionner la pertinence de sa politique éducative.

COMMUNIQUE DU SNUIPP

Un premier recul du ministère mais des craintes toujours vives subsistent

Aujourd'hui 18 mai, près de 10 000 enseignantes, enseignants et parents venus de toute la France ont manifesté à Paris pour exiger l'abandon de la loi Blanquer et un autre projet pour une école.

Ce sont les nombreuses et massives mobilisations enseignantes, soutenues par les parents d'élèves et les élus qui ont permis la suppression par le Sénat de l'article créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF).

Le SNUipp-FSU demande à la commission mixte paritaire, composée pour moitié de parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale, de ne pas le réintroduire et s'adresse également au ministre afin qu'il confirme l'engagement donné devant les sénateurs de ne pas réintégrer cet article à la loi. Sur ce sujet comme sur d'autres, les amendements sénatoriaux dégradent encore le texte initial adopté par l'Assemblée et sont de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, comme l'article 1 qui limite encore davantage la liberté d'expression ou l'interdiction de signes religieux pour les accompagnants alors que les parents d'élèves ne sont pas soumis au devoir de neutralité.

Le SNUipp-FSU s'adresse aux députés notamment sur les dangers de l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur et qui les évaluerait alors que les discussions sur cette question viennent à peine de débiter avec le ministère. Si l'école publique fonctionne, c'est grâce à cette dynamique d'équipe, où l'ensemble des équipes enseignantes est investi dans le bon fonctionnement de l'école. Cette spécificité est reconnue par les familles et la communauté éducative dans son ensemble. La force du premier degré réside dans ce collectif de travail où les directeurs et directrices assument certes un rôle important et des responsabilités particulières, mais restent des pairs parmi leurs pairs.

Le SNUipp-FSU poursuit les mobilisations, notamment le jour de la commission mixte paritaire, pour l'abandon de l'ensemble de ce texte de loi. C'est bien d'un autre projet dont l'école a besoin pour s'attaquer aux inégalités scolaires et démocratiser ainsi la réussite de tous les élèves.

Paris, le 18 mai 2019

Après deux mois de mobilisations intenses dans le département et le vote du Sénat : Tou-tes en grève pour l'ouverture des débats en commission mixte paritaire !

Il est déterminant que nous restions mobilisé-es afin de faire reculer Blanquer et ses réformes.

Semaine noire annoncée pour notre ministre : rassemblement devant la DSDEN le 11 juin pour exprimer notre colère au sujet du mouvement, grève le 13 juin du 1er degré contre la loi Blanquer et contre la rentrée préparée par le ministre pour les écoles maternelles et élémentaires, grève des examens le 17 juin dans le 2nd degré contre les réformes Blanquer (lycée, parcoursup)...

**TOU-TES EN GREVE
LE 13 JUIN
Fermons les écoles !**

Rachel Schneider

PRÉPARATION DU CONGRÈS

Les Statuts :

Lors de sa création en 1993, la FSU a fait le choix de se structurer sur la base de ses 3 composantes fondamentales : les syndicats nationaux (le métier), les sections départementales (le local), les courants de pensée (ou tendances). Chacune de ces composantes est donc représentée dans les instances de la fédération. Au niveau départemental (niveau d'organisation de base de la fédération), la section FSU est dirigée par un Conseil délibératif (CDFD ; Conseil Délibératif Fédéral Départemental), composé à parts égales de représentants-es des syndicats nationaux de la FSU existant dans le département et de représentants-es des tendances. En Seine Saint

Denis, il est de 60 membres. La répartition entre Syndicats Nationaux est calculée en fonction du nombre de syndiqués-es. Pour la partie courants de pensée, nous avons choisi l'élection à la proportionnelle par les syndiqués-es.

Pourquoi un tel système ?

La FSU se veut une organisation démocratique, pluraliste, indépendante et unitaire, dans laquelle ce sont les syndiqués-es qui déterminent les orientations de leur fédération. Les fondateurs de la FSU ont estimé que la meilleure méthode pour que ces principes soient véritablement mis en œuvre était de per-

Appel à candidature Unité et action 93

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale !

La période que nous vivons pose la question de la redistribution des richesses pour répondre aux besoins de la population, pour plus de justice sociale ! Les politiques budgétaires, qui répondent aux injonctions européennes, ne sont pas acceptables et nous dénonçons les engagements de la France en matière d'austérité. Nos mobilisations s'inscrivent dans tous les combats contre les inégalités et les injustices, contre la précarité, pour l'emploi, pour une société plus égalitaire et porteuse d'avenir avec des services publics renforcés.

Pour un syndicalisme revendicatif et force de propositions !

Faire progresser la situation des salarié.

es, nécessite de construire des actions collectives. Notre force est notre capacité à représenter le plus grand nombre par notre présence permanente dans les situations de tension. Nous avons vocation à proposer, débattre, agir ensemble dans des cadres unitaires et majoritaires pour gagner contre la précarité, pour la revalorisation des salaires, pour une protection sociale de haut niveau. C'est notre conception du syndicalisme.

Concernant le système éducatif, nous sommes déterminés à obtenir un « plan de développement » pour la Seine-Saint-Denis. Nous considérons que les enfants de ce département sont « tous capables », et nous ne voulons pas d'une éducation au rabais où les élèves et les familles les plus fragiles, sont les victimes de l'austérité budgétaire. Les besoins sont énormes : ce plan doit rompre avec la logique de décentralisation et de transferts de charges aux collectivités. Pour l'obtenir, nous sommes à l'initiative de toutes les formes d'actions

possibles (grève, manifestations, campagnes d'opinion, pétitions...), dans le cadre le plus unitaire.

Notre action s'envisage aussi nationalement. Nous agissons à tous les niveaux de notre fédération pour construire des actions nationales contre l'austérité, pour une revalorisation des salaires et des pensions, contre les réformes régressives (loi Blanquer, réforme des lycées et du baccalauréat, réforme de la fonction publique). Nous considérons que la satisfaction des revendications des personnels doit être la préoccupation constante de notre fédération.

Agissons ensemble pour obtenir les moyens nécessaires pour la réussite de tous, avec des programmes élaborés nationalement dans la négociation avec les professionnels de terrain.

Pour tous contacts :
uafsu93@gmail.com

APPEL A CANDIDATURE URIS

Après des mois de concertation entre le gouvernement et les syndicats sur son projet de destruction de nos régimes de retraite (système de retraite par points qui aurait pour conséquences notamment la baisse des pensions, la fin de l'âge légal de départ et la fin des droits collectifs), le gouvernement entend maintenant démanteler la fonction publique et le statut des fonctionnaires.

Le projet de loi dite de « transformation de la fonction publique » dynamite les droits des fonctionnaires définis par le statut, ainsi que le rôle des syndicats défendant les droits des agents. Ce projet de loi est un levier essentiel pour supprimer les 120 000 postes de fonctionnaires réclamés par les directives de l'Union Européenne, pour développer l'individualisation des droits au détriment des garanties collectives.

Ce projet est à mettre en relation avec, pour les enseignants, le projet de loi du ministre Blanquer « Ecole de la confiance » qui vise en particulier à mettre les enseignants du premier degré sous la tutelle hiérarchique des principaux du collège et qui conduirait par conséquent à la suppression de milliers de postes de directeurs et d'enseignants.

Le projet de loi « Ecole de la confiance » poursuit la même logique que la réforme du lycée dont l'application entraîne la disparition des options, des doublés, des séries et la fin du baccalauréat comme diplôme national, et en conséquence la destruction de nos statuts.

Il y a urgence à agir pour faire reculer le gouvernement avec comme seuls mots d'ordre :
RETRAIT DES PROJETS DE LOI
BLANQUER, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU PROJET DE
REFORME SUR LES RETRAITES

MAINTIEN DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES 42 REGIMES DE RETRAITE DONT LE CODE DES PENSIONS !

Le rôle de la FSU est d'aider à réaliser les conditions d'une mobilisation générale pour que ces projets soient retirés.

Pour tous contacts :
Martine Bodin
(bodin.clesse@wanadoo.fr)

RÈS DÉPARTEMENTAL 2019

mettre à ceux qui le veulent de présenter des listes de candidats-es fondées sur une orientation syndicale. Ainsi chacun peut choisir en toute connaissance de cause pour qui il vote, et toutes les grandes tendances du syndicalisme français peuvent coexister dans la même organisation. C'est là une des richesses de notre syndicalisme. C'est aussi ce qui en fait la force. L'expérience montre que le système est efficace : il a permis de faire de la FSU, en quelques années, l'organisation la plus représentative de nos professions.

Préparer le congrès départemental.

C'est au mois de novembre prochain que se tiendra le congrès

départemental de la FSU 93, préparant le congrès national qui se tiendra du 9 au 13 décembre. Comme nous aurons aussi à voter pour des listes nationales, nous avons aligné le calendrier départemental sur le calendrier national afin de proposer une seule période de vote du 20 septembre au 11 octobre 2019. C'est la raison pour laquelle les courants de pensée s'adressent à vous aujourd'hui. Quel que soit le mode d'organisation interne à chaque syndicat national (avec ou sans tendances), chaque adhérent-e peut se présenter sur une liste au niveau fédéral, et/ou voter pour la tendance de son choix.

Pour une orientation combative dans une FSU démocratique, faisons vivre la liste de l'École Émancipée 93 !

Depuis son élection, Emmanuel Macron multiplie les attaques contre les classes populaires : mise en pièces du code du Travail, casse des services publics, mise en cause du statut de fonctionnaire, destruction du système de retraites par répartition...

La loi Blanquer vise à libéraliser l'École pour détruire le service public d'Éducation. Face à cette politique toujours en faveur des plus riches, une grande partie de la population exprime sa colère, notamment à travers le mouvement des gilets jaunes.

Seule réponse du pouvoir, la répression policière est d'une ampleur et d'une brutalité rarement atteintes

par le passé : manifestant-es éborgné-es, frappé-es, arrestations et interpellations arbitraires.

Aux élections européennes, c'est l'extrême-droite qui a profité de cette situation en arrivant en tête du scrutin. Il est de la responsabilité du mouvement syndical de proposer des perspectives et de faire converger toutes les forces qui luttent contre cette politique mortifère.

Les militant-es de l'École Émancipée travaillent sans relâche au sein de la FSU pour que celle-ci prenne toute sa place dans la convergence du mouvement social et du mouvement syndical. Nous nous battons pour que tous les cas de répression entraînent une réaction rapide de la part des organisations syndicales.

Pourquoi rejoindre la liste de l'École Émancipée 93 ?

- Pour militer dans une équipe combative défendant une orientation de lutte des classes
- Pour construire un syndicalisme de terrain et défendre les collègues vis-à-vis de l'administration
- Pour faire vivre la démocratie et le pluralisme au sein de la fédération
- Pour insuffler du dynamisme à la section départementale en organisant des stages, des réunions, des moments conviviaux, des interventions sur les lieux de travail, en lien avec les autres organisations syndicales interprofessionnelles, les mouvements et collectifs qui se battent pour les mêmes objectifs

Pour prendre contact et participer à la liste « École Émancipée et sympathisant-es », eeesu93@gmail.com

ÉMancipation Pour une FSU qui résiste et contre-attaque

Les Macron et Blanquer ne sont pas loin de casser les retraites, la fonction publique et les services publics. Le syndicalisme doit réagir d'urgence, et la FSU 93 tirer les conséquences de l'incapacité de la direction nationale à défendre son champ de responsabilité, la fonction publique et l'éducation, même dans le contexte favorable des mobilisations des lycéen-ne-s, des gilets jaunes et de l'EN. Pour que la FSU porte la résistance, il est temps de :

- rompre avec l'orientation de sa direction (UetA, associée, au niveau national, à l'EE) qui nous condamne depuis longtemps, à l'attentisme, aux journées d'action sans lendemain, aux alliances et signatures d'accords contre nature...

- cesser enfin de cautionner les réu-

nions « de dialogue social », où le pouvoir impose ses diktats, qu'il faudrait dénoncer dès leur annonce pour organiser sans délais la riposte

- défendre des revendications claires favorisant l'unification des luttes :

+ abandon des réformes ségrégatives (bac, lycées général et professionnel, collège, loi ORE, parcoursup, augmentation des frais d'inscription, largesses à l'enseignement privé ...), du projet de loi « école de la confiance », de la mise sous tutelle du premier degré, de la marchandisation du supérieur et de la recherche.

+ retrait d' « action Publique 2022 », réemploi et titularisation immédiate et sans conditions des précaires, maintien des CAP, CHSCT, du recrutement par concours égalitaires, pas de salaires au mérite ni mobilité forcée...

+ pas touche aux retraites par répartition ni aux cotisations sociales ; pour tou-te-s, public /privé : retraites à taux plein après 37,5 annuités, sécu à 100 %,

augmentation des indemnités chômage, augmentations uniformes (400 €) des salaires

+ combattre la politique de Macron qui fait le jeu du RN : loi anticasseurs, attaque de la loi de 1905 et de l'ordonnance de 45 sur les mineur-e-s, service national universel, répression violente de la jeunesse et des mouvements sociaux, chasse aux exilé-e-s, instrumentalisation, pour diviser, de l'antiracisme, du féminisme, de l'écologie...

- appeler et contribuer à construire, en AG et coordinations à tous niveaux, un rapport de force enfin à la hauteur

- privilégier l'unité, la solidarité entre syndicats, secteurs mobilisés, AG, gilets jaunes, pour préparer la riposte de classe pour gagner : la grève reconductible interprofessionnelle

Pour une FSU qui se bat, rejoignez la liste Émancipation (Contact 06.20.55.57.61)

17 JUIN : TOUS - TES EN GRÈVE ET DANS L'ACTION LE 1ER JOUR DU BACCALAURÉAT !

Depuis plusieurs mois, les personnels de l'éducation se mobilisent à travers tout le pays et se sont rassemblé.e.s dans des actions d'ampleur : une dizaine de journées de grève, des manifestations d'envergure nationale, des nuits d'occupation dans les établissements, la rétention des notes, de nombreuses démissions de la fonction de professeur.e principal.e,... Que ce soit du côté des parents d'élèves ou des enseignant.e.s, l'inquiétude et la colère sont grandes face aux réformes du lycée et du baccalauréat, de la voie professionnelle, face à la loi dite «pour une école de la confiance» et l'ensemble des transformations du système éducatif imposées par Jean-Michel Blanquer.

Les personnels continuent toujours d'exiger le retrait des réformes Blanquer, l'abrogation de la sélection à l'entrée à l'université, des postes et des moyens enfin à la hauteur des besoins, le retrait du projet de loi sur la Fonction Publique et le maintien du paritarisme, la fin de la caporalisation de leurs professions ainsi qu'une forte revalorisation salariale.

Face à ce mouvement de contestation aux modalités parfois inédites, le ministre de l'Éducation nationale n'a ni renoncé ni même infléchi ses projets. Il en va ainsi des réformes du lycée et du baccalauréat, pourtant largement contestées depuis deux ans, qui ouvrent la voie à un lycée inégalitaire assignant à résidence dans un choix de spécialités restreint des élèves enferm.e.s dans leur territoire et leur origine sociale.

C'est pourquoi le SNES-FSU appelle les enseignant.e.s du second degré à la grève le 17 juin, jour de surveillance de la première épreuve du bac 2019. La poursuite de l'action, en particulier le 27 juin pour le DNB, sera mise en débat à l'issue du 17.

En effet, il s'agit de l'avant dernier baccalauréat avant la réforme Blanquer qui entérinera sa transformation en diplôme maison à valeur locale, synonyme de rupture d'égalité, n'ouvrant plus de droit à une poursuite d'étude pour les lycéen.ne.s, dans le prolongement de Parcoursup. Ce baccalauréat réduira grandement le temps d'enseignement des années de Première et de Terminale, amputées par diverses épreuves locales. Ce calendrier va aussi considérablement contraindre l'organisation des établissements toute l'année.

La grève porte sur la première épreuve du baccalauréat qui est celle de philosophie, et sur celle de français. En lycée, les choix de structures de la Première sont faits, tout le reste est encore en suspens et peut encore être infléchi si le rapport de force et la volonté politique sont là : nombre de spécialités en Terminale, organisation du bac et de ses épreuves, programmes, place des mathématiques...



Jean Claude Saget

L'heure est grave, nous avons été par trop patient.e.s ; c'est le ministre de l'Éducation nationale qui porte la totale responsabilité de cette grève et des conséquences qui pourraient en résulter:

- Malgré les annonces présidentielles, rien n'a été fait pour rétablir le pouvoir d'achat des enseignant.e.s largement entamé par des années d'austérité budgétaire. De même, 2 600 emplois sont supprimés dans le second degré pour la rentrée prochaine (les collèges seront particulièrement touchés).
- Malgré des mobilisations convergentes des enseignant.e.s (1er et 2nd degrés) et des parents, la loi Blanquer « pour une école de la confiance » a été maintenue et même aggravée à bien des égards, elle qui entreprend par exemple, par l'intimidation, de museler la profession (article 1).
- Le gouvernement et sa majorité, en imposant une réforme qui dénature complètement le fonctionnement des services publics, sont responsables.

En conséquence, nous appelons les personnels à se réunir en assemblée générale ou en heure d'information syndicale, et à débattre de la situation et des actions à mettre en œuvre pour gagner.

Nous appelons, au sein d'une large intersyndicale nationale, les personnels à se mettre en grève le 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat et à mettre d'ores et déjà en débat la grève pour le 27 juin, premier jour des épreuves du DNB.

Blandine Paulet - Grégory Thuizat

PARCOURSUP : ENTRE BUG ET TRI DES ÉLÈVES.

La démocratisation de l'accès au supérieur et l'élévation des qualifications des jeunes s'éloignent.

M. Blanquer « n'a pas remis l'humain au centre de la machine » comme il s'y était engagé en remplaçant le système ABP par celui de Parcoursup

En mai 2018, tous les professeurs de l'académie constataient dans leur classe que les 2/3 des élèves étaient sur liste d'attente. Un mois plus tard, la machine s'enrayait, les chiffres n'évoluaient plus. En septembre 2018, des élèves recevaient encore des propositions entraînant des choix en urgence, une panique administrative et matérielle (logement à trouver, inscriptions à faire ...).

Le ministère décidait alors de modifier la procédure de Parcoursup pour réduire les temps d'attente, permettre aux bachelier-es de voir leurs vœux acceptés plus facilement et plus rapidement : le premier essai ne devait pas se renouveler.

Mai 2019 Les premiers résultats doivent tomber le 15 mai à 17h ...

.....mais non : la plate forme est saturée, des messages d'erreurs apparaissent. Les élèves doivent se reconnecter à partir 23heures pour voir apparaître les premières propositions/réponses à leurs demandes.

..... moins de 48h après les premiers résultats de Parcoursup, vendredi 17 mai les dysfonctionnements reprennent et non des moindres : des élèves après avoir reçu une proposition d'admission, se voient signifier qu'ils étaient en réalité sur liste d'attente et non pas admis ! Combien d'élèves sont concernés ? « 67 000 élèves » (7% tout de même) et 400 formations environ, principalement des écoles d'arts appliquées, des écoles d'arts plastiques, des STS (sections de techniciens supérieurs) et des classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs. On peut penser qu'en réalité bien plus d'élèves pourraient être touchés : le retour dans les files d'attente des candidats préalablement admis va mécaniquement faire reculer ceux qui pensaient avoir bénéficié des effets de la première vague de résultats.

Selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale, la plate forme de Parcoursup est hors de cause : ce dysfonctionnement est une erreur de calibrage sur les capacités d'accueil de certaines formations autrement dit de la responsabilité des chefs d'établissements et des équipes ! **Bug informatique, erreurs humaines ou surbooking des établissements autorisé par la ministre du supérieur, Parcoursup se révèle être un outil particulièrement cruel.**

Et encore une fois, ce sont les personnels (professeurs, CPE et PsyEN) qui sont en première ligne pour gérer les conséquences, au quotidien, sans informations précises : ainsi, des professeurs principaux ont appris l'existence de ce bug par leurs élèves



vendredi matin en fin de matinée ! Quant aux élèves et leurs familles, en moins de 12h, ils ont vu s'effondrer des projets d'orientation qu'ils pensaient bien réels après les propositions d'admission reçues mercredi soir.

Nous avons demandé des explications et un bilan de cet incident pour les élèves de l'académie de Créteil auprès du rectorat.

« Chacun aura une affectation en 2019 » a assuré JM Blanquer , le 15 mai sur une chaîne d'information. Les élèves de l'académie de Créteil en sont loin !

Selon les résultats du premier sondage réalisé par le Snes Fsu Créteil auprès des sections d'établissement (environ 3000 élèves) 46,2 % des élèves de l'académie n'avait reçu aucune proposition lundi 20 mai au soir. Parmi les élèves qui avaient formulé un vœu en université dans une filière dite « non sélective », 33,8 % n'avait pas de proposition et reste sur une liste d'attente.

Presque la moitié (48,7 %) des élèves de Seine Saint Denis (93) étaient dans ce cas là. 40 % des élèves du 93 ayant fait des vœux en université n'avait obtenu aucune réponse (le nombre d'élèves concernés est identique dans les trois départements).

département	% d'élèves n'ayant pas de proposition (que des NON ou EN ATTENTE)	Parmi les élèves ayant fait des vœux en université, % d'élèves n'ayant pas de proposition à l'université (uniquement des NON ou EN ATTENTE)
77	42,5	32,9
93	48,7	40,28
94	47,4	28,18
total	46,2	33,79

Quelque soit le département, les élèves des séries technologiques sont plus nombreux à rester en attente ou refusés sur tous leurs vœux. C'est notamment le cas en STMG , où seuls 36 % des élèves ont reçu une proposition

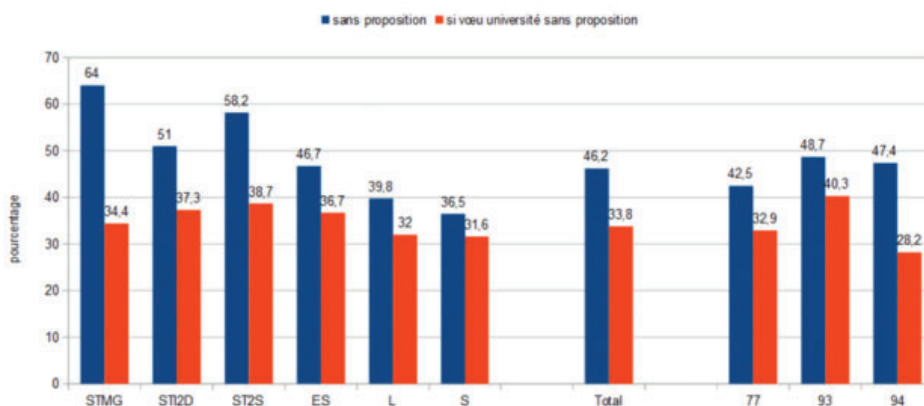
(suite page 12)

(suite de la page 11)

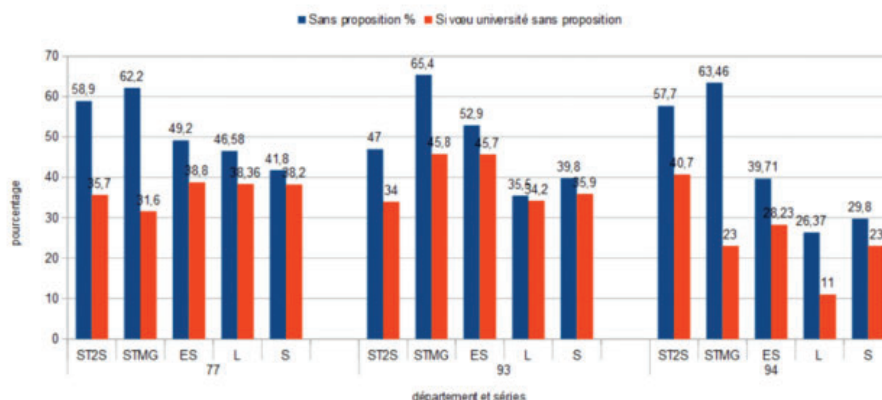
Pour 64 % des élèves restants, qui n'ont reçu aucune proposition, la préparation du baccalauréat s'accompagne d'une attente angoissante.

Sans surprise, ce sont les élèves des filières S et L qui ont reçu le plus de propositions. La spécificité des deux filières, l'homogénéité des classes de ces séries et les vœux des élèves peuvent sans doute expliquer ce résultat.

Terminales concernée	Nombre d'élèves	% d'élèves n'ayant pas de proposition (que des NON ou EN ATTENTE)	Parmi les élèves ayant fait des vœux en université, % d'élèves n'ayant pas de proposition à l'université (uniquement des NON ou EN ATTENTE)
ST2S	323	58,2	38,7
STI2D	102	51	37,3
STMG	433	64	34,4
ES	589	46,7	36,7
L	284	39,8	32
S	1037	36,5	31,6



La prise en compte du département entraîne les mêmes conclusions. **ParcourSup est une plateforme conçue pour organiser la sélection et la concurrence entre les candidat-e-s mais aussi entre les formations.** Les élèves des voies technologiques et professionnelles sont particulièrement touché-e-s par les absences de proposition.



Selon les éléments de communication officiels, ParcourSup repose cette année sur des **dossiers de candidat-es anonymés** : les noms, les prénoms et les genres des élèves ainsi que l'adresse de leur domicile sont cachés aux établissements dans lesquels ils choisissent de postuler.

...oui mais le lycée ou autre établissement d'origine du candidat est encore communiqué aux universités et aux écoles ! **On peut raisonnablement se demander au vu des résultats de notre sondage, si cet élément indicateur ne joue pas un rôle décisif dans ce logiciel de tri social qu'est ParcourSup.**

Nous continuons à demander une augmentation du nombre de places dans l'enseignement supérieur permettant à chacun-e de poursuivre ses études. Il est de la responsabilité du gouvernement que de reconnaître les dysfonctionnements et de s'engager sur la voie de la transparence pour promouvoir la démocratisation de l'accès à enseignement supérieur et l'élévation des qualifications des jeunes.

Blandine Paulet - Grégory Thuizat

NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LES STATUTS DES ENSEIGNANT.ES CHERCHEUR.ES : INTERPELONS NOS PRESIDENT.ES !

Après le retrait express, à la demande du gouvernement, d'un amendement déposé par des député·es de la majorité (communiqués du 16 et du 21 mai) visant à permettre/élargir le recrutement d'enseignant·es-chercheur·es sans qualification délivrée par le CNU, c'est cette fois **le gouvernement qui a déposé un amendement (CL865) à son projet de loi de destruction de la fonction publique pour introduire des mesures spécifiques pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur.**

Il s'agit, pour l'essentiel, de transformer à l'avenir le comité technique universitaire (CTU), actuelle instance de représentation propre des enseignant·es-chercheur·es (EC) obligatoirement consultée sur les modifications des statuts des EC, en une sous-commission du comité social d'administration (CSA) au niveau ministériel. Ce CSA doit, selon le projet de loi, fusionner les actuels CT et CHSCT, à l'instar de ce que les ordonnances « loi Travail » ont effectué pour les salarié·es du privé. Le CSA serait alors composé en fonction des résultats au vote des élections professionnelles, auxquelles participe l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur, tous statuts confondus. Cela modifierait ainsi profondément les poids relatifs des organisations syndicales au sein du CTU, actuellement très différents de ceux observés au CTMESR, où les organisations arrivant en tête sont celles qui syndiquent le moins les EC, et ont donc le moins d'expertise sur le sujet. **Anodine modification d'ordre technique ou premier pas vers une nouvelle tentative d'affaiblissement du statut des EC ?**

Cet amendement pourrait en effet paraître anecdotique, si dans la même quinzaine, il n'était pas associé à d'autres sujets relatifs à ce statut des EC : le lendemain du retrait de l'amendement avorté sur la dispense de qualification, **la CPU s'est en effet fendue d'un communiqué rappelant ses revendications pour « une approche proactive de l'autonomie ».**

Derrière la novlangue gestionnaire du titre, la CPU demande très clairement **la disparition de la qualification préalable au recrutement des EC et la possibilité de moduler les services d'enseignement « à la tête du client » en fonction des considérations locales.** Or, ceci est parfaitement conforme à l'esprit du projet de loi de destruction de la Fonction publique qui, - faut-il le rappeler ? -, vise à donner aux autorités locales tout pouvoir en matière de « management RH ». S'agit-il ici d'une coïncidence fortuite des agendas du gouvernement et de la CPU, ou d'une **nouvelle déclaration de guerre en bonne et due forme au statut des EC, 10 ans après la fin du mouvement provoqué par la tentative de mise en place de la modulation des services d'enseignement des EC ?**



Les raisons de s'inquiéter existent bel et bien, le gouvernement ayant promis l'ouverture de discussions prochaines sur le recrutement, et donc sur le statut des EC, en échange du retrait de l'amendement sur la suppression de la qualification.

Par ailleurs, la loi LRU, que le SNESUP-FSU dénonce depuis son entrée en vigueur et dont il revendique l'abrogation, était largement inspirée à l'époque des propositions de la CPU et a reconnu à celle-ci un rôle spécifique d'interlocuteur de l'État (article L233-2 du code de l'éducation), dont on voit que la CPU entend bien profiter pour faire avancer ses intérêts. Pourtant, si **les associations de dirigeant·es d'établissement** concernées par les dispositions de cet article sont **censées représenter « les intérêts communs des établissements qu'elles regroupent »**, ces intérêts ne peuvent être définis sans prendre en compte ceux des personnels et des usagers et doivent donc être déterminés par le débat au sein des conseils prévus par le code de l'Éducation. Or, d'après les informations recueillies par le SNESUP-FSU, il ne semble pas que ces revendications de la CPU aient été débattues dans quelque conseil d'université que ce soit.

Le SNESUP-FSU ne peut accepter cette nouvelle attaque portée au statut des EC, seul garant de l'indépendance et de l'égalité de traitement sur tout le territoire. **Il invite ses adhérent·es et l'ensemble des collègues à interpeller les présidentes et présidents d'universités, pour leur demander des explications et protester contre cette expression non représentative scandaleusement contraire à ce statut** et fragilisant plus largement le service public d'enseignement supérieur et de la recherche.

Marc Champesme

EN FINIR AVEC LES SYNDICATS ET LE PARITARISME AVEC LA TRANSFORMATION DE LA FP.

En présentant la loi de transformation de la fonction publique, le 13 mai, Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics déclarait «*Nous voulons donner des libertés nouvelles et accorder plus de souplesse aux administrations pour qu'elles se transforment, tant aujourd'hui les contraintes administratives se sont accumulées. Nous voulons le faire en préservant les droits des agents et en leur en donnant de nouveaux, au premier rang desquels celui de retrouver la maîtrise de leurs carrières.* **C'est surtout le droit de se taire qui s'en dégage.**

Dans le contexte de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires voulu par le Président Macron, l'assemblée nationale a terminé le 22 mai l'examen de la loi transformation de la Fonction publique qui met à plat le statut de fonctionnaire.

Parmi les mesures adoptées en 1ère lecture, signalons la fin du contrôle par les commissions paritaires de l'avancement et de la mobilité des agents, la généralisation de la contractualisation pour quasiment tous les emplois, l'évaluation du mérite par le supérieur hiérarchique direct avec effet salarial, la possibilité de rompre le contrat de fonctionnaire simplement, le détachement d'office dans une entreprise privée, généralisation de la contractualisation etc. **Avec cette loi, le gouvernement «modernise» la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical.**

L'article 3 de cette loi crée des «comités sociaux d'administration» qui récupèrent les compétences des CHSCT sans en avoir les pouvoirs et des Comités Techniques où sont vu tous les points d'importance de l'académie comme les suppressions de postes par exemple.

L'article 4, les commissions administratives paritaires (CAP) voient leurs pouvoirs réduits. Elles peuvent être saisies sur «les décisions individuelles» par un salarié. Mais elles n'examinent plus d'office les mutations, l'avancement. La décision ne relèvera plus que de la

seule autorité hiérarchique sans consulter personne. Le recours devient inutile. Seule les sanctions pourront passer en CAP dans certains cas (cf art. 15)

Les articles 6 et 7 de la loi traitent de la généralisation de la contractualisation. Même des emplois de direction pourront être occupés par des contractuels. Donc plus besoin de chercher à promouvoir les titulaires sur ces emplois.

L'article 8 crée le contrat de projet, un contrat à durée déterminée compris entre 1 et 6 ans n'ouvrant droit ni à un CDI ni à la titularisation.

L'article 11 dit que «l'autorité compétente procède aux mutations», sans que la CAP puisse comme aujourd'hui contrôler les dossiers individuels et intervenir en cas d'erreur.

L'article 15 traite de la discipline et crée une nouvelle sanction décidée par le supérieur hiérarchique : l'exclusion temporaire de 3 jours, sans examen préalable de la CAP.

L'article 26 introduit la rupture conventionnelle dans la fonction publique, c'est-à-dire la possibilité pour l'État de supprimer les postes qu'il souhaite en accord avec le salarié. Un outil très utilisé dans le privé et qui sera sans doute fort pratique pour supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires.

L'article 28 prévoit le détachement d'office de fonctionnaires dans une entreprise privée, permettant ainsi de faire disparaître des corps de fonctionnaires par bloc. On constate donc que la loi est largement conçue pour faire disparaître des postes de fonctionnaires.

La loi devant être adoptée le 28 mai en 1ère lecture par l'Assemblée. La FSU a appelé à un rassemblement contre le projet de loi de transformation de la fonction publique devant l'Assemblée nationale.

Yann Mahieux



Jean-Claude Saget

**Solutions
de financement⁽¹⁾**



**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION**

**POUR TOUS
LES PROJETS
QUI COMPTENT
POUR VOUS,
vous pouvez compter
sur nous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédit Mutuel
Enseignant

Antony • Aubergenville • Bobigny • Cergy
Créteil Evry-Courcouronnes • Melun • Paris Quartier Latin
Paris Haussmann Paris La Défense • Serris • Versailles

(1) Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai de mise à disposition des fonds et d'un délai de rétractation de 14 jours.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.



Union
syndicale
Solidaires 93



unef
le syndicat étudiant



POUR UN PLAN D'URGENCE DES SERVICES PUBLICS EN SEINE-SAINT-DENIS

La Seine-Saint-Denis est le département qui connaît le plus faible niveau de vie en France métropolitaine. De quartiers prioritaires en zones spéciales, les gouvernements successifs affichent de fausses priorités, comme si « un pognon de dingue » était dépensé par l'Etat en Seine-Saint-Denis alors que les services publics y sont moins bien dotés que dans les autres départements.

Ainsi, le moins bien doté des établissements scolaires parisiens est mieux doté que le mieux loti des établissements de la Seine-Saint-Denis. Le tribunal d'Aubervilliers compte deux fois moins de magistrats que les tribunaux d'instance voisins parisiens aux ressorts comparables.

Le service public hospitalier est en souffrance, puisque les moyens de nos hôpitaux stagnent voir baissent alors que la population s'accroît et que les conditions de vie se dégradent. Déjà les maternités publiques sont saturées, et sont contraintes de renvoyer brutalement les femmes deux jours seulement après l'accouchement. Et pour couronner le tout, L'AP-HP est soumise à un plan de restructuration destructeur.

Les collectivités territoriales sont asphyxiées. La baisse des dotations de l'Etat et les transferts de compétences non compensées, ont des effets néfastes sur le terrain. Cela se traduit par des suppressions de postes, des prestations qui s'affaiblissent, des services qui ferment. Le service public de proximité, indispensable à la vie quotidienne des populations, est ainsi gravement fragilisé par les coups de boutoir des politiques d'austérité, alors qu'il joue ici plus qu'ailleurs un rôle essentiel.

Pour les usagers, ce sont les files d'attente interminable et/ou la dématérialisation qui déshumanise et éloigne de l'accès au droit tout une frange d'habitants en grande précarité et victime de la fracture numérique.

Pour les fonctionnaires et les salarié-e-s cette absence de moyen, cet abandon, ce néo-management brutal, épuisent et contraignent parfois à rendre un service public indigne des missions initiales.

Malgré la colère qui s'exprime dans le pays, et qui porte l'exigence d'égalité, le gouvernement maintien un cap aussi injuste qu'inefficace comme en témoigne le projet de loi sur la fonction publique. Ce texte n'est ni plus ni moins qu'une véritable boîte à outils de casse sociale visant à supprimer des milliers d'emplois. On nous prépare un service public « low cost », particulièrement « perdant-perdant » pour les agents et les usagers sur notre territoire.

Ces attaques font l'objet de nombreuses mobilisations en Seine-Saint-Denis. Au sein des urgences hospitalières, dans les écoles, les fonctionnaires de l'inspection du travail, des finances, les travailleurs sociaux du département, à EDF..., nombreuses sont les luttes et mobilisations en cours, avec parfois le soutien actif des usagers.

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis ont décidé de se rassembler afin de donner encore plus d'écho à ses luttes et porter l'exigence du respect du principe d'égalité !

Nous ne voulons pas de traitement spécial, nous ne voulons pas d'un énième plan banlieue, nous exigeons un plan d'urgence pour les services publics en Seine-Saint-Denis !

**Dans l'unité un rassemblement se tiendra
le 19 juin entre 12h et 14h
sur le parvis de la préfecture - BOBIGNY**

pour faire entendre des revendications pour nos biens communs, les salariés du service public, les usagers. Les organisations syndicales de la Seine Saint Denis décident d'inscrire ce temps fort dans un processus de mobilisation ancré dans les administrations, les villes, au plus près des réalités quotidiennes des salariés et des usagers.